

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_46 – OBJET : Acquisition d'un véhicule pour la Réserve Communale de Sécurité Civile : Avenant n°1

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

RAPPELLE qu'une consultation dans le cadre des marchés à procédure adaptée a été lancée pour l'acquisition d'un véhicule pour la réserve communale de sécurité civile

Par décision du maire n°2022_35 du 08/04/22, le marché a été attribué à la société MIA AUTOMOBILES pour un montant de 66 254.05 € TTC (véhicule : 65760.05€ + frais annexe : 494€).

INFORME :

- qu'il était prévu au marché une reprise de l'ancien véhicule mais que l'état actuel de ce dernier ne permet plus sa reprise
- que l'attelage prévu sur le nouveau véhicule ne pourra pas être monté en raison de contraintes techniques

PRECISE que l'avenant a pour objet d'intégrer :

- la suppression de la reprise de l'ancien véhicule d'un montant de 1000€ TTC
- la suppression d'un équipement (attelage) sur le nouveau véhicule qui entraîne une moins-value de 1090 € TTC sur le prix du véhicule et qui ramène le prix du véhicule à 64 670,05 € TTC

DECIDE de signer l'avenant n°1 avec la société MIA AUTOMOBILES – ZA Le Capitou – 36 rue Hubert Masquefa – 83600 FREJUS

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 4 mai 2023.

Le Maire



Olivier GUIRAUD